



ENVIRONNEMENT

CONSIGNES DE SÉCURITÉ CONCERNANT LA GRIPPE AVIAIRE

La Ville de Roanne rappelle que l'épidémie d'influenza aviaire H5N8 qui sévit actuellement en France est à prendre très au sérieux du fait de l'avancée rapide du virus. À Roanne comme partout dans la Loire, toutes les personnes possédant des volatiles doivent appliquer les consignes de sécurité : confiner leurs volatiles.

Publié le 20 janvier 2017

Roanne



Agglo



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page



Outils



Tous les particuliers propriétaires de basses-cours ne peuvent pas déroger à la claustration ou à la protection par des filets de leurs volailles. Il en est de même pour tous les oiseaux, afin d'éviter l'introduction par les oiseaux sauvages du virus de l'influenza aviaire.

Cliché Olivier Lépine - Mably

SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

